

République Française Département du Gard <i>Nombre de membres en exercice : 17</i> <i>Qui ont pris part à la délibération : 17</i> <i>Dont Pouvoirs : 1</i> <i>Date de convocation : 24/08/2026</i> <i>Date d'affichage : 24/08/2026</i>	EXTRAIT DU R DES DELIBERATIO DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR LA COSTE Séance du 2 septembre 2026 2026 26-010 <i>L'an deux mille vingt-six et le deux septembre à 18h30</i> <i>Le C.C.A.S. de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame HERBÉ Véronique, Maire de Saint Victor la Coste.</i>	Envoyé en préfecture le 04/09/2026 Reçu en préfecture le 04/09/2026 Publié le 04/09/2026 ID : 030-213003023-20260902-26_010_2-DE
---	--	---

Etaient présents :

Mme Véronique HERBÉ
Mr Georges DANIEL
Mme Sandrine BERNARD
Mme Joëlle COLLOCA
Mme Cathy CHAUVELOT
Mme DALBIEZ Caroline

Mme Stéphanie GOGLIA
Mme Nathalie VAISSIERES

Mme Cristine ARNAUD
Mme COUTTON Nadine
Mme Khouka BERKANE
Mme Bernadette PONTAUD
Mme ODE-DE STEFANI Mireille
Mme Denise CANTIENI
Mme Jacqueline LINDER
M. Guy MARTIN

Procuration : Mme Marion FREPUECH en faveur de Mr Georges DANIEL

Absent excusé :

Secrétaire de séance : a été nommée Mme Jacqueline LINDER

Objet de la délibération : **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 JUIN 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Il convient que les membres du C.C.A.S. valident ou demandent à modifier le procès-verbal de la réunion du 19 Juin 2026.

Après en avoir délibéré,

LE C.C.A.S.

VALIDE le procès-verbal de la réunion du C.C.A.S. du 19 juin 2026

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai d deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens », accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme, le 2 septembre 2026

Pour Le Maire
DANIEL Georges, 1^{er} Adjoint

